

École Polyvalente Saint-Jérôme

535 rue Fillion, Saint-Jérôme, Québec, J7Z 1J6

Politique d'admission (PEI)



Date de révision : Avril 2024



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement.....	2
Énoncé de politique	2
Procédures d'admission au PEI	3
Liens avec les autres politiques	5
Liens avec la politique d'inclusion	5
Liens avec la politique linguistique.....	5
Révision de la politique	5

Mission et vision de l'établissement

À l'École polyvalente Saint-Jérôme, la Fierté, l'Engagement et le Respect, on y croit dur comme FER dans le but de promouvoir le développement, l'éducation et le bien-être de tous.

Énoncé de politique

En nous basant sur le principe fondamental du droit à tous à l'éducation et de l'inclusivité, nous offrons la possibilité d'admettre au programme tout élève de 6^e année habitant sur le territoire du CSSRDN et ayant une note finale de 65% dans leurs matières de base (français, mathématiques, anglais).

CRITÈRES D'ADMISSION

- Le Programme d'éducation intermédiaire, de l'École polyvalente Saint-Jérôme, s'adresse à l'ensemble des élèves résidant sur le territoire du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

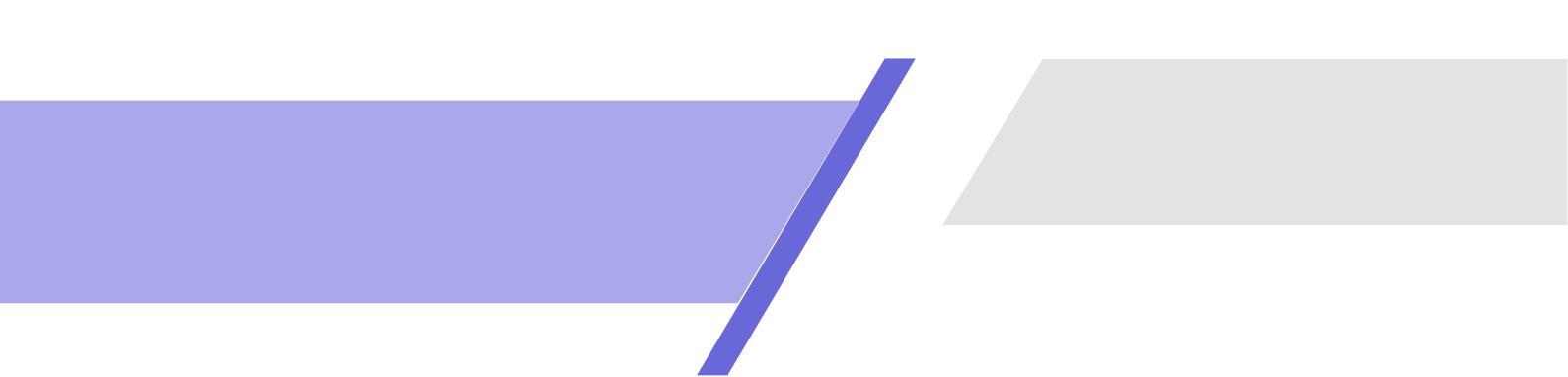
PROCESSUS DE SÉLECTION

Pour la 1^{re} secondaire :

- En déposant sa candidature, l'élève doit avoir des résultats d'au moins 65% en français, mathématiques et anglais à la fin des 5^e et 6^e années du primaire.
- L'élève candidat doit obligatoirement se présenter accompagné de son parent à une rencontre d'information qui combinera la rédaction d'une courte lettre de motivation attestant de son désir réel et avisé de rejoindre le *Programme d'éducation intermédiaire* (PÉI). La lettre sera rédigée à l'école lors de la première journée pédagogique fixe du mois d'octobre.
- Le Programme d'éducation intermédiaire se réserve le droit de contacter les directions des établissements scolaires de niveau primaire afin de valider les aptitudes de l'enfant à adhérer au programme.
- Les enfants habitant sur le territoire du *Centre de services scolaires de la Rivière-du-Nord (CSSRDN)* au moment de leur entrée en 1^{re} secondaire et répondant aux conditions mentionnées ci-dessus feront l'objet d'un tirage au sort. Si la pige est épuisée, des enfants domiciliés hors territoire seront sélectionnés.
- Les enfants non admis, mais répondant aux conditions, seront inscrits sur une liste d'attente. Dans le cas où une place se libérerait avant la fin de la 2^e étape, celle-ci sera comblée à partir de la liste d'attente.

Pour la 2^e secondaire :

- *L'élève en provenance d'un établissement d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International sera privilégié.*
- Si l'élève a déjà complété le processus mentionné dans la section *Pour la 1^{re} secondaire* :
 - L'élève doit avoir complété le formulaire d'inscription en ligne.
 - L'élève doit être en réussite dans toutes ses matières scolaires à la fin de la première secondaire.
- Si l'élève n'a pas déjà complété le processus mentionné dans la section *Pour la 1^{re} secondaire* :
 - L'élève devra faire le même processus que les élèves arrivant du primaire, et ce, au même moment que ceux-ci.
 - L'élève devra aussi être en réussite dans toutes ses matières scolaires à la fin de la première secondaire.

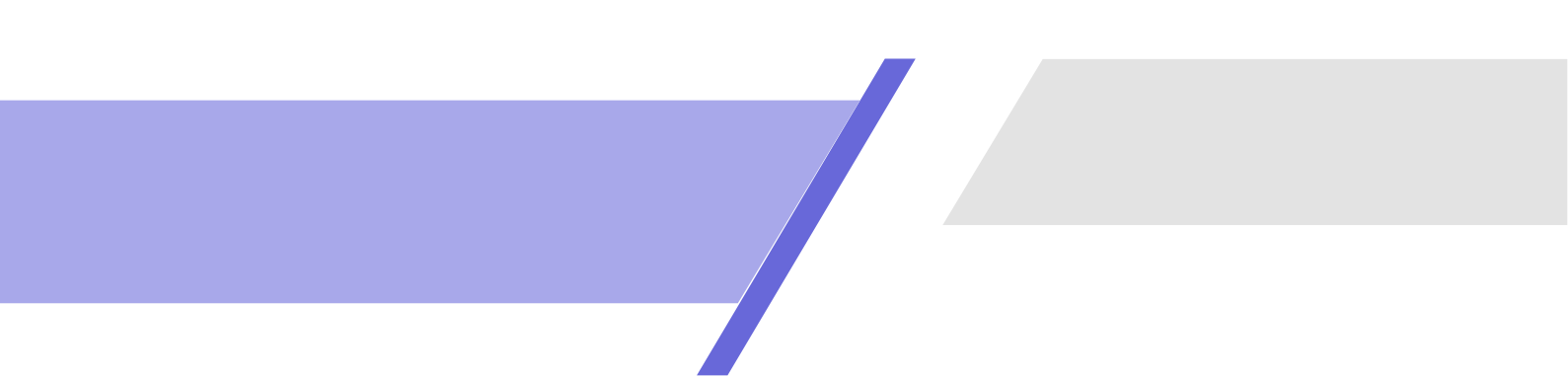
- 
- *En tout temps, Le Programme d'éducation intermédiaire se réserve le droit de contacter les directions des établissements scolaires de niveau primaire afin de valider les aptitudes de l'enfant à adhérer au programme.*

Pour les autres niveaux (2^e cycle du secondaire) :

- L'élève doit provenir d'un établissement d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International.
- L'élève doit être en situation de réussite dans l'ensemble des matières du programme.
- L'élève doit respecter les exigences du programme.
- Le dossier sera analysé par la direction du *Programme d'éducation intermédiaire* de l'établissement scolaire *afin de valider les acquis de l'enfant en lien avec les exigences programme.*

Admission en cours d'année :

- Seuls les élèves provenant du Programme d'éducation intermédiaire sont admis après l'étude du dossier selon les places disponibles.
- À tout moment et pour tous les niveaux, la direction responsable se réserve la possibilité d'intégrer un élève en cours de programme si cela découle d'une analyse complète du dossier et que le milieu sera celui répondant le mieux à l'ensemble des besoins de l'enfant (facteur de protection, volet humanitaire, etc.).



Liens entre la politique d'admission, la politique linguistique et la politique d'inclusion

Pour l'admission au PEI à l'EPSJ, l'élève de 6^e année du primaire doit avoir réussies cours de langue (maternelle et d'acquisition) pour être éligible à la sélection en lien avec le passage primaire-secondaire.

Un élève issu d'un autre milieu culturel pourrait intégrer le programme lors d'un passage en parcours de francisation s'il est en réussite.

Révision de la politique

Sous la responsabilité de la direction du PEI et des coordonnateurs, la politique sera révisée annuellement. Le processus sera fait en cours d'année scolaire pour être diffusé en septembre à tous les intervenants scolaires et sur le site Web de l'établissement. De plus, elle sera présentée à la direction de l'école ainsi qu'aux membres du conseil d'établissement.